

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

==--==

LETTRES DE RATIFICATION

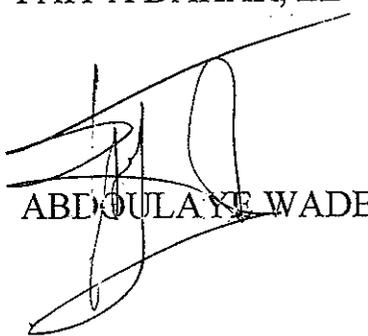
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA SIMPLIFICATION ET L'HARMONISATION DES REGIMES DOUANIERS AMENDEE DITE « CONVENTION DE KYOTO REVISEE », SIGNEE A BRUXELLES, LE 26 JUIN 1999.

**NOUS, ABDOULAYE WADE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

A TOUS CEUX QUI CES PRESENTES VERRONT,
SALUT :

AYANT LU ET EXAMINE LADITE CONVENTION,
L'AVONS APPROUVEE ET L'APPROUVONS
EN TOUTES ET CHACUNE DE SES PARTIES,
CONFORMEMENT AUX ARTICLES 95 ET 96 DE LA CONSTITUTION
ET A LA LOI N° 2006.09 DU 06 JANVIER 2006.
DECLARONS QU'ELLE EST ACCEPTEE, RATIFIEE ET CONFIRMEE
ET PROMETTONS QU'ELLE SERA INVIOLABLEMENT OBSERVEE.
EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS DONNE LES PRESENTES
REJETUES DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL.

FAIT A DAKAR, LE


ABDOULAYE WADE